ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 17 JANVIER 2018

Mme Martine PAISANT, adjointe Jeunesse, Petite Enfance et Vie Scolaire, souhaite la bienvenue à cette assemblée et présente les excuses de M. le Maire de Bassens, retenu par ailleurs.

M. Frédéric GILARDOT, Président, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale ouvre la séance en présentant le rapport moral.

1 - RAPPORT MORAL

Le 29 janvier 1968, Monsieur Robert COTTAZ, Inspecteur d'académie, déclarait auprès de la préfecture de la Savoie, « l'Association Savoyarde pour le développement et la gestion des classes expérimentales de l'enseignement public »...

Cette association devait devenir quelques années plus tard l'association savoyarde des classes de découvertes. Elle fêtera dans quelques jours ses 50 ans !

Je ne ferai pas ici l'historique de l'ASCD, il nous faudrait beaucoup plus de temps pour être exhaustif, mais je voudrais saluer les précédents acteurs, qu'ils soient inspecteurs d'académie secrétaires généraux, administrateurs ou salariés de l'association, car c'est bien grâce à eux tous que nous sommes là aujourd'hui pour cette assemblée générale...

Et finalement, à un âge que certains qualifieraient de « mûr », un âge où l'on pourrait prétendre à un peu de quiétude et de sérénité, notre activité doit déborder d'imagination et de professionnalisme pour affronter le quotidien et proposer les meilleurs services aux enseignants et des séjours toujours plus intéressants à nos élèves.

Nous verrons d'un point de vue financier que la situation n'est pas simple et que la vie de l'association n'est pas « un long fleuve tranquille ».

La baisse sensible des dotations du département nous a contraints à réorganiser nos services. Les perspectives seront encore plus restrictives pour 2017-2018, puisque pour la première année, le fonctionnement de l'association n'aura plus de dotation propre.

La grille des aides versées par le département aux familles a été entièrement repensée et modifiée.

Le nombre de tranches de QF a été réduit à sept.

La notion de « public » a été supprimée. Les classes de collège ou du premier degré ont donc désormais des aides identiques.

Enfin, la volonté du département a été de valoriser les séjours Savoie Mont-Blanc (Savoie – Haute-Savoie). Un barème a été voté pour les destinations Savoie Mont-Blanc, un autre pour les destinations extérieures.

Sur le plan organisationnel, nous avons depuis trois ans voté et effectué des choix osés qui ont nécessité une organisation rigoureuse, mais qui ont permis d'envisager sereinement et de façon optimiste l'avenir.

D'abord, parce que l'association a accouché d'une filiale : « CAP'OURÉA ». Cette Société par Actions Simplifiée a démarré son activité à l'automne 2017, et, autour de Nathalie TEULADE et de Marilyne ROEDERER, elle compte bien commercialiser les centres que l'association gère ou possède.

Ensuite, parce que l'année 2016-2017 a été une année exceptionnelle en termes de volume de séjours. Qui plus est, les schémas statistiques prédisaient une année « difficile » pour 2017-2018 et le volume constaté à ce jour est loin de le confirmer. En effet, le nombre de séjours organisés pour les classes de Savoie cette année est inférieur à l'année précédente, mais la valorisation et l'organisation des séjours extérieurs ainsi que l'accueil des classes de neige nous ont permis sans doute de dépasser les objectifs prévus.

La diversité des destinations proposées ainsi que les durées de séjours variables permettent de répondre favorablement au plus grand nombre d'enseignants. Les courts séjours connaissent toujours autant de succès et toutes les destinations du territoire sont investies par nos écoles. Malgré tout, les obstacles que rencontrent les enseignants pour convaincre certaines familles d'accepter le départ de leurs enfants en séjours scolaires avec nuitées sont des résistances supplémentaires qui découragent parfois la meilleure volonté d'une équipe pédagogique.

Je rappelle à ce sujet que les aspects culturels et cultuels ne doivent pas ou ne devraient pas empêcher la dynamique d'une classe de découvertes. Nous savons tous que le « vivre ensemble » que la socialisation, le respect entre tous, sont des valeurs que nous voulons inculquer à tous nos élèves. La formation du futur citoyen est un enjeu majeur de l'école et les séjours scolaires avec nuitées peuvent et doivent concourir à l'atteinte de cet objectif.

Alors, oui nous continuerons d'avoir à cœur de permettre à tous ceux qui le désirent d'organiser un séjour scolaire avec nuitées.
Notre association continuera de développer les courts séjours et l'accompagnement de projets particuliers.
Nous renforcerons nos capacités d'accueil et d'organisation de classes de neige.
Nous prolongerons le travail remarquable des ambassadeurs qui ont permis cette année la parution des livrets de l'élève mer et montagne et la mise à jour de tous les dossiers pédagogiques. Ce sont maintenant des atouts précieux qui sont donnés à tous les élèves accueillis en Savoie et qui participent à la réussite de leur séjour.

Nous resterons très vigilants à maintenir le cap qui a toujours été le nôtre. N'oublions pas qu'avec la gestion de deux centres d'hébergement et la création de Cap'Ouréa, c'est une petite entreprise de plus de 20 salariés qu'il faut désormais gérer et guider dans la réussite.

Comme chaque année, je ne saurai conclure ce rapport moral sans saluer le rôle important et primordial de nos partenaires.

En premier lieu, le Conseil Départemental de la Savoie qui reste engagé dans l'aide aux classes de découvertes et aux courts séjours.

Je souhaite aussi remercier toutes les municipalités qui participent financièrement au départ de leurs élèves.

Remercier enfin tous les partenaires qui facilitent l'organisation de nos séjours et en particulier la Ligue de l'Enseignement avec laquelle les relations restent excellentes et toujours constructives au point tel que nous leur avons confié notre comptabilité.

Enfin, je terminerai ce rapport moral en remerciant chaleureusement tous ceux qui nous font confiance... toutes les écoles et tous les enseignants qui nous ont choisis pour l'organisation de leur séjour... et toute l'équipe « opérationnelle » de l'A.S.C.D qui réussit à faire évoluer favorablement autant de dossiers..

École de BASSENS,
Assemblée générale du 17 Janvier 2018,

Le Président, Frédéric GILARDOT

VOTE : 44 voix (22 votes et 22 pouvoirs)

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

1 - RAPPORT D'ACTIVITÉ

A - ACTIVITÉ 2016/2017 :

Après deux années de baisse consécutive, l'activité des classes de découvertes savoyardes affiche cette année une augmentation assez conséquente et se situe au même niveau qu'en 2012/2013.

- Augmentation en nombre de classes (+ 21.49 %)
- Augmentation en nombre de journées/élèves (+ 16.78 %)

La durée moyenne des classes de découvertes confirme la baisse constatée depuis plusieurs années et n'a jamais été aussi basse (5.62 jours).

❑ *Bilan général :*

Le bilan général regroupant le premier degré public, le second degré public et l'enseignement privé se décompose de la manière suivante :

- 277 classes
- 5 899 élèves
- 33 166 journées/élèves.

Par secteur, l'activité représente en pourcentage de journées/élèves :

• Premier degré public	85.13 %	28 234	journées/élèves
• Second degré public	5.66 %	1 779	journées/élèves
• enseignement privé	9.51 %	3 153	journées/élèves.

1er degré public :

- Le nombre de classes augmente de 22.51 %.
- Le nombre de journées/élèves augmente également de 13.92 %.
- La proportion des séjours courts est en hausse (222 classes pour 25 542 journées/élèves soit 90.47 % de l'activité).
- Augmentation plus marquée pour les séjours courts mer et les séjours patrimoine.
- Stabilité pour les classes de neige et diminution pour les séjours divers, aucun séjour natation.
- L'A.S.C.D. programme 215 séjours soit 91.90 % de l'activité du 1er degré.

Second degré public :

- Légère hausse de l'activité cette année avec 17 classes (15 classes en 2015/2016).
- 1 classe de neige, 1 classe mer, 4 séjours sportifs, 4 classes patrimoine, 6 classes nature, 1 séjour voile.

Enseignement privé :

Sensible hausse de l'activité pour 2016/2017 avec 26 classes (22 classes en 2015/2016), essentiellement pour le 1er degré et stabilité pour le second degré.

- *Premier degré :* . 7 classes mer, 3 classes patrimoine, 5 classes neige.
- *Second degré :* . 5 classes de neige, 4 séjours sportifs et 2 classes patrimoine.

Commentaires :

- Après deux années consécutives de baisse, la courbe d'activité affichera pour cette année un tracé ascendant. L'explication de cette augmentation du nombre de séjours, évoquée lors du dernier conseil d'administration de décembre, semble se situer dans le cumul de l'ensemble des habitudes de périodicité de départs (écoles partant tous les ans, les 2 ans, les 3 ans ...).

- Tous les publics (1er degré public et privé, second degré public privé) sont concernés par la hausse d'activité mais plus particulièrement le 1er degré public.

- A noter, un vif succès pour les séjours mer « courts » et les séjours patrimoine.

❑ *Classes A.S.C.D. / classes autonomes 2015/2016 :*

- Pour l'année scolaire 2016/2017, la répartition A.S.C.D. / classes autonomes pour tous publics confondus affiche un nombre de séjours A.S.C.D. de 236 classes et 41 classes en organisation autonome.
  Sur 234 classes de découvertes premier degré public, 215 ont été organisées par l'A.S.C.D. et 19 restent à l'organisation des écoles.

- Séjours avec accompagnement :

  - 39 classes et 6 collèges de Savoie ont fait appel à l'A.S.C.D. pour les aider dans l'organisation de leurs projets soit au total 45 séjours. L'année dernière, 42 séjours avaient été réalisés.

  - Ont été également accompagnés spécifiquement sur des séjours neige : 35 classes dont 6 classes de collèges et lycée de l'île de La Réunion ainsi que du Lycée Français du San Salvador. Nous restons dans une progression continue de l'accueil de classes extérieures.

- Courts séjours :

  - Pour 2016/2017, 75 courts séjours aidés « CAP SAVOIE » ont été réalisés et 19 courts séjours non aidés. Stabilité du nombre de courts séjours aidés « CAP SAVOIE », petite baisse du nombre de courts séjours non aidés.

  - Les destinations et les thématiques les plus demandées ont été Le Pontet, Lescheraines, Arêches et le nouveau séjour proposé à Saint François de Sales avec comme thème « L'enquête du temps ».

Commentaires :

- Le bilan global de l'activité de l'A.S.C.D. comprenant l'ensemble des séjours qu'ils soient aidés, non aidés et pour tous publics confondus s'élève à 43 765 journées/élèves contre 38 081 journées/élèves l'an passé. L'augmentation la plus forte du nombre de séjours organisés concerne le 1er degré public.

- L'A.S.C.D. est consciente du travail de communication et d'accompagnement en direction des enseignants pour les inciter au départ. Différentes pistes sont à approfondir : mise en place de stage de formation, de parrainage ou tutorat entre un enseignant expérimenté et un jeune enseignant, une reconnaissance institutionnelle pour les enseignants ayant organisé des classes de découvertes (certains administrateurs soulèvent la possible pénalisation entre les hommes et les femmes, ces dernières ayant une vie familiale plus contraignante) ...

❑ *Les ambassadeurs « Savoie » :*

Cette année scolaire, les ambassadeurs ont finalisé le livret de l'élève montagne cycles 2 et 3, le livret de l'élève mer cycle 3 ainsi que les dossiers pédagogiques pour les fiches élèves.
Le livret neige a été distribué à toutes les écoles de Savoie ou extérieures organisant un séjour neige en Savoie. Il a été très bien accueilli !
Le livret mer sera bientôt distribué à toutes les écoles savoyardes organisant un séjour mer.
Pour l'année prochaine, le livret de l'élève mer cycle 2, le livret de l'élève lac cycles 2 et 3, le livret de l'élève patrimoine cycles 2 et 3 seront à l'ordre du jour ainsi que les fiches pédagogiques mer et patrimoine. Du fait des conditions budgétaires «délicates», les groupes de travail seront pilotés par une chargée de mission officiant au sein de l'A.S.C.D. comme service civique.

B - AIDES AUX FAMILLES :

❑ *Synthèse des aides versées :*

- Pour l'année scolaire 2016/2017, le montant des aides distribuées s'élève à 311 336.85 € pour les classes de découvertes et 31 480 € pour les courts séjours soit un total global de 342 816.85 €.
  Sur cette somme de 311 336.85 €, l'activité neige représente un montant d'aides de 81 924.90 €, l'activité mer 93 945.30 € et les classes diverses 130 581.60 €.
  4 885.05 € ont été distribués en aides exceptionnelles.
  Pour mémoire, une subvention de 360 000 € est allouée aux aides en direction des familles.
- L'ensemble des taux moyens des aides versées est en baisse par rapport à l'an dernier et particulièrement ceux pour l'enseignement privé.

❑ ***Nouvelle grille des aides aux familles 2017/2018 :***

- Pour 2017/2018, une nouvelle grille d'aides aux familles a été mise en application avec :

  - une simplification de la grille comportant deux lignes d'aides identiques pour les écoles et collèges,
  - une grille d'aides pour les séjours en Savoie et Haute Savoie, et une pour les séjours hors Savoie et Haute Savoie,
  - un plafond d'aides maximum à distribuer (300 000 €),
  - et tout cela sans trop pénaliser les familles.

  L'orientation proposée par le Conseil Départemental a été de privilégier les destinations Savoie et Haute Savoie afin de valoriser par là-même ces deux territoires.

- A noter, sur le montant de la subvention 2017/2018 de 350 000 €, seuls 300 000 € ont été pris en compte pour l'élaboration du nouveau barème car il faut également comptabiliser les aides pour les séjours « CAP SAVOIE » (35 000 €) et les aides exceptionnelles (5 000 €) tout en laissant la possibilité d'une augmentation d'activités...

VOTE : 44 voix (22 votes et 22 pouvoirs)

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité par l'assemblée

2 - RAPPORT FINANCIER

A – BILAN 2016/2017 :

- Dernière année avec une subvention de fonctionnement de 90 000 €. La nouvelle convention triennale (2017/2020) validée par le Conseil Départemental fixe un montant maximum de subvention de 350 000 € par année scolaire soit 1 050 000 € sur trois ans (Même schéma que la convention antérieure). Ces 350 000 € sont prioritairement dépensés pour les aides aux familles, et en cas de non dépense de la totalité de la subvention, la somme restante sera positionnée sur la ligne « fonctionnement » de l'A.S.C.D. avec un plafonnement à 50 000 €.

- Départ difficile sur les plans humain et fonctionnel de Mme Marie Isabelle GOBATTO, comptable au sein de l'A.S.C.D. depuis 19 ans. La comptabilité de l'A.S.C.D. sera confiée pour partie à la Ligue de l'Enseignement et ce transfert sera notifié par convention.

- Suite aux problèmes de direction au chalet Edelweiss à Saint François Longchamp, un nouveau directeur a été recruté : M. David TORRES, qui a déjà exercé ces fonctions dans un centre situé à Valmorel pour la Ligue de l'Enseignement.

- Depuis trois ans, d'importants travaux ont été réalisés dans les centres et plus particulièrement à l'Arméra Valmeinier. Dans un souci de prudence, au regard des restrictions financières affichées pour 2017/2018, aucun travaux ne sera effectué durant la prochaine année.

- Des charges financières non prévues ont grevé le budget 2016/2017 :

  - Départ de la comptable avec mise en place d'une rupture conventionnelle : 20 000 €

  - Passif financier avec l'ancien directeur du chalet Edelweiss à Saint François Longchamp. Des factures 2015/2016 ont dû être impactées sur le budget 2016/2017 : 10 000 €.

  - Un redressement URSSAF suite à un mauvais paramétrage du logiciel EBP sur le calcul des cotisations loi Fillon. Les sommes réclamées sont dues mais payables immédiatement. Aucune pénalité ne sera appliquée, notre bonne foi ayant été reconnue. (35 000 €).

Mais heureusement une année 2016/2017 avec des enseignants au rendez-vous et qui ont massivement répondu à l'appel de la classe de découvertes.

B - COMPTE DE RÉSULTAT :

- Le compte de résultat affiche un déficit de - 9 624.72 €, du pour partie à la mauvaise gestion du chalet Edelweiss à Saint François Longchamp (- 42 089.98 €) et à des dépenses du siège liées à une augmentation de la masse salariale avec la création de deux postes « commercialisation » (+ 181 384.09 €).
  Concernant les 42 089.98 € de déficit constaté sur le chalet Edelweiss à Saint François Longchamp, ce résultat est à relativiser puisqu'il intègre le montant de 10 000 € inhérents aux problèmes de factures non impactées sur l'exercice 2015/2016.

- Les séjours tous confondus organisés par l'A.S.C.D. ont engendré un bénéfice de 170 338.52 € (115 100 € en 2015/2016) représentant une importante hausse d'activité pour les séjours gérés par le siège. L'année scolaire 2016/2017 se situe sur l'une des meilleures années en termes de volume de séjours.

- L'excédent de 43 961.59 € affiché par le centre Arméra à Valmeinier conforte le choix d'acquisition de ce bâtiment par l'A.S.C.D.

- La somme de 35 000 € relative au redressement URSSAF a été répartie pour 15 000 € sur le siège, 15 000 € sur le centre de l'Arméra Valmeinier et pour 10 000 € sur le chalet Edelweiss Saint François Longchamp.

Mme Pauline GUY, représentant le Commissaire aux comptes (M. Nicolas BOVE) certifie les comptes de l'A.S.C.D. sincères et véritables.
Deux rapports sont mis au vote :

- **Rapport sur les comptes annuels avec un report sur l'exercice 2017/2018 de la somme de - 9672.00 €**
- **Rapport sur les conventions réglementées : . Subvention du Conseil Départemental : 431 702.00 €**
  Fonctionnement de l'ASCD : 90 000 €
  Aide aux familles : 341 702.00 €
  . Acquisition de matériel pour salle de sport : 800 €

VOTE : 44 voix (22 votes et 22 pouvoirs)

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité par l'assemblée

3 - PERSPECTIVES DE L'A.S.C.D.

A - PERSPECTIVES 2017/2018 :

❑ ***Classes de découvertes :***

Les perspectives d'activité arrêtées début décembre 2017 pour tous publics confondus s'élèvent à 216 classes (252 en 2016/2017) et le détail par public se décompose de la manière suivante :

- 185 classes pour le 1er degré public
- 10 classes pour le second degré public
- 21 classes pour l'enseignement privé (17 pour le 1er degré et 4 pour le second degré)

Pour le 1er degré public :
- 154 classes de découvertes A.S.C.D.
- 14 classes de découvertes avec accompagnement A.S.C.D.
- 17 classes de découvertes organisées par les écoles.

Pour le Second degré public :
- 1 classe de découvertes A.S.C.D.
- 0 classe de découvertes avec accompagnement A.S.C.D.
- 9 classes de découvertes organisées par les établissements.

Pour l'enseignement privé :

- 10 classes de découvertes A.S.C.D. pour le 1er degré
- 6 classes de découvertes avec accompagnement A.S.C.D. pour le 1er degré
- 1 classe de découvertes pour le 1er degré organisée par les écoles
- 0 classe de découvertes avec accompagnement A.S.C.D. pour le second degré
- 4 classes de découvertes pour le second degré organisées par les établissements

Courts séjours :

- 25 courts séjours CAP Savoie inscrits
- 11 courts séjours accompagnés non aidés

Classes de neige extérieures :

- 67 classes dont 2 établissements de la Réunion et 1 du San Salvador

Séjours autres et étrangers non aidés :

- 6 séjours accompagnés non aidés.

Synthèse :

- Le comparatif de la perspective d'activité 2017/2018 avec 216 classes déclarées à celle de 2016/2017 pour 252 classes, affiche une baisse sensible des départs de l'ordre de 14 %.
  Pour l'organisation A.S.C.D., cette baisse concerne à la fois les séjours traditionnels, les séjours accompagnés et surtout les courts séjours CAP Savoie. Ces derniers ont subi une diminution de 30 % (25 séjours en 17/18 contre 36 en 16/17) qui s'explique peut-être par un schéma d'inscription différent des autres séjours avec une décision de départ plus tardive. Les séjours « autonomes » organisés par les écoles sont stables.
  Le nombre de classes de neige extérieures bat un record puisque l'on passe de 27 séjours en 16/17 à 67 en 17/18, le travail constant de communication et d'information de l'A.S.C.D. en direction des établissements extérieurs à la Savoie commence sans doute à porter ses fruits. Cette hausse de séjours est la bienvenue dans un contexte budgétaire difficile, compensant ainsi financièrement la diminution des séjours savoyards.

- L'activité globale des séjours A.S.C.D. représente 86 % de l'ensemble des classes de découvertes organisées dans notre département et en grande majorité par le 1er degré public. Après une année scolaire 2016/2017 exceptionnelle en termes de volume de séjours, les schémas statistiques prédisaient pour 2017/2018 une activité en retrait. Or, le nombre de classes reste stable et le nombre de journées continue d'augmenter.

- Baisse très légère des séjours mer et autres, par contre chute brutale de l'activité neige ski alpin, malgré un barème des aides Conseil Départemental 2017/2018 très favorable aux départs à destination de la Savoie.
  Différentes raisons sont avancées : activité ski moins motivante, problème de proximité, manque d'enneigement ces dernières années, délai du dossier administratif plus court par rapport à des séjours printemps, aspect sécuritaire, aspect financier. Autant de paramètres qui ont pu intervenir dans cette baisse de départs de séjours vers les destinations « neige ».
  Ce constat se confirme également au niveau de la sortie ski journée avec un effritement du plan ski jeunes et du dispositif « sorties gratuites de ski ».
  A l'inverse, l'accueil de classes de neige organisées pour les départements extérieurs est en progression et l'activité ski de fond en général semble, quant à elle, ne pas subir la même érosion.

- Un groupe de travail sera mis en place au sein de l'A.S.C.D., pour mener une réflexion à la fois sur les causes et les solutions qui pourraient être proposées pour endiguer cette situation mais aussi sur un plan beaucoup plus large sur la pratique de l'enseignement du ski.

B - L'ACTUALITÉ DES CENTRES :

❑ *Chalet Edelweiss à Saint François Longchamp* :

- Dans le cadre d'une Délégation de Service Public le Conseil Départemental a confié la gestion du chalet Edelweiss à l'A.S.C.D. Cette D.S.P. d'une durée de cinq ans, débutera le 1er décembre 2018 pour arriver à échéance le 30 novembre 2023. Une part fixe de 30 000 € (loyer) et une part variable calculée à partir

du nombre total de journées ainsi que du chiffre d'affaires constitueront les conditions financières de cette convention.

- Les perspectives de remplissage pour l'hiver 2018 représentent 56 % de la capacité du chalet et s'élèvent à 4 785 journées. Ces chiffres concernent les séjours et les réservations confirmés et sont en progression par rapport à l'année passée. L'objectif serait d'atteindre les 5 200 journées (75 % de remplissage), sachant que le seuil de rentabilité se situe à 6000 journées.

❑ ***Centre Montagne l'Arméra à Valmeinier :***

- Les perspectives de remplissage pour l'hiver 2018 avoisinent les 74 % avec 14 000 journées enregistrées, sachant que le seuil de rentabilité est de 12 000 journées. Le centre Arméra remplit pleinement ses objectifs.

- D'importants travaux ont été réalisés durant l'année 2017 et toujours avec l'objectif d'un accueil qualitatif encore plus marqué : changements des volets roulants (électriques), pavés LED et peinture dans les zones de circulation, mise en place de VMC et peinture dans les douches, création d'un avant toit à l'entrée du centre, aménagement d'une salle de projection, enrochement avec pose de drains à l'arrière du bâtiment suite à des infiltrations, mise en place d'une mascotte « Angus » (ours sculpté en bois). Tous ces travaux ont pu voir le jour grâce au travail et à l'investissement de l'équipe du centre l'Arméra sous la direction d'Aude Bocahut.
  Pour 2018, la priorité sera donnée à l'aménagement d'une salle de sport et plus particulièrement à un dojo, permettant ainsi de cibler d'autres « clientèles ».

4 - CAP'OURÉA

- La prise de participation au capital de la société CAP' OUREA est à hauteur de 60 000 €, versée en deux temps : pour 2017/2018 : 40 000 € et pour 2018/2019 : 20 000 €. La société aura un délai de trois ans pour devenir autonome (2019/2020).

- Pour assurer la mission de commercialisation, deux salariées ont été embauchées, Mmes Nathalie TEULADE et Marylin ROEDERER, sur un Contrat à Durée Déterminée avec une base horaire de 20 heures hebdomadaires payées au SMIC plus un commissionnement.

- Création d'un logo, d'un site sur lequel il sera possible de réserver et d'effectuer un paiement en ligne (contact avec Alliance Réseau).

5 – RENOUVELLEMENT CONSEIL ADMINISTRATION

La durée d'éligibilité des sept membres élus du conseil d'administration arrivant à échéance, les propositions de candidatures et renouvellements de mandats sont les suivants :

Cinq demandes de renouvellement de candidatures :	Mme Corinne CHAUMAZ Mme Valérie GELIBERT M. Michel FRIONNET Mme Françoise SUHR M. Gilbert TROCCAZ
Un non renouvellement de candidature :	M. Henri BERNARD-BERNARDET
Une proposition de candidature :	M. Laurent FIORINA
Un remplacement :	M. Michel FAURE succèdera à Mme Catherine DELEURENCE

VOTE : 44 voix (22 votes et 22 pouvoirs)

Les propositions de renouvellement du conseil d'administration sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée.

6 - ADHÉSIONS

- Pour des raisons de lisibilité et de simplification, il est proposé de modifier les montants des cotisations pour les publics vacances avec la suppression de la catégorie « Hors Académie » et n'en garder que deux :

	Savoie	Hors Savoie
Famille seule	5.50 €	8.50 €
Groupe de familles	22.00 €	33.00 €
Groupes	27.50 €	41.00 €
Enseignant	2.00 €	3.00 €

- Mise en place d'une convention entre CAP'OUREA et l'A.S.C.D. pour une cotisation forfaitaire de 2 000 € par an. En effet, CAP'OUREA ne propose pas d'adhésion à ses clients puisque difficile de vendre une adhésion A.S.C.D. en tant que société. Ceci pour compenser un manque à gagner de l'A.S.C.D.
  Le montant de cette cotisation forfaitaire sera actualisé chaque année.

VOTE : 44 voix (22 votes et 22 pouvoirs)

Proposition adoptée à l'unanimité par l'assemblée

7 - INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

- ***Stages enseignants A.S.C.D. / D.S.D.E.N. :***

Ces stages, riches en échanges et en questionnements, se sont vus renforcés et plus particulièrement sur les thématiques des classes de découvertes et des activités APPN. Un stage sera sans doute mis en place au printemps avec comme axe pédagogique : la course d'orientation.

En conclusion, Mme A. CRESSENS Conseillère Départementale confirme la volonté du Conseil Départemental de soutenir l'A.S.C.D. à travers des objectifs communs et félicite cette dernière d'avoir su s'adapter face aux différentes baisses de dotations.

Elle affirme également que le maintien de l'activité des classes de découvertes, passe impérativement par l'accompagnement des structures d'accueil. Accompagnement qui ne pourra se mettre en place que dans le cadre d'un travail collectif avec l'ensemble des partenaires. Il faut continuer à convaincre les enseignants des bienfaits d'une classe de découvertes et sur le territoire savoyard un réel militantisme existe.

M. F. GILARDOT, Président, clôture l'assemblée générale en remerciant l'ensemble des participants et tout particulièrement les élus pour leur investissement et souhaite la poursuite du développement de l'A.S.C.D.

La séance est levée à 19 H 00.

Chambéry, le 17 Janvier 2018

Le Directeur Académique
des services de l'Education Nationale
Président de l'A.S.C.D.

Frédéric GILARDOT

Le Secrétaire Général

Eric LANOE